



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Luc Courard
Patricia Tossings

RAPPORT D'ÉVALUATION DE SUIVI

Bachelier en Construction

Haute École Louvain en Hainaut
(HELHa)

06.06.2018

Table des matières

Construction : Haute École Louvain en Hainaut	3
Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale	5
Partie 2 : réalisation du plan d'action initial	7
Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité	9
Conclusion générale.....	12
Droit de réponse de l'établissement	13

Construction : Haute École Louvain en Hainaut

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation de suivi des bacheliers en Construction. Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ces cursus, organisée en 2012-2013.

Dans ce cadre, M. Luc Courard et Mme Patricia Tossings, mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 9 février 2018 à la Haute École Louvain en Hainaut, sur son implantation de Mons. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les expert·e·s après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisés *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation de suivi soit le bachelier en Construction, la visite de suivi (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2013 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte moins des éléments spécifiques au programme que des recommandations plus générales sur la gestion du programme et la démarche qualité qui s'y rapporte.

Le comité d'évaluation de suivi tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiant·e·s qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Luc Courard, expert pair
- Patricia Tossings, experte de l'éducation

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

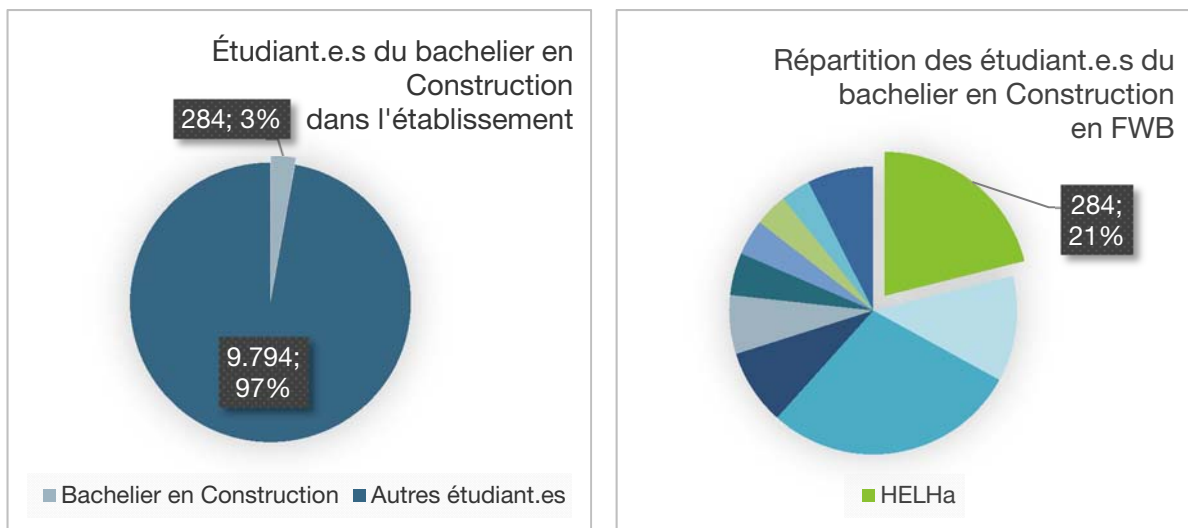
Présentation de l'établissement et du programme évalué

La Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) résulte de la fusion en 2009 des trois hautes écoles libres du Hainaut. Le statut juridique de la HELHa est celui d'une asbl. Elle fait partie du réseau de l'enseignement libre confessionnel, subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La HELHa est structurée autour de sept catégories et propose de nombreuses formations de type court et de type long. Le bachelier en construction relève de la catégorie technique et est organisé à Mons. La HELHa propose à ses étudiant.e.s de choisir entre deux options : le bâtiment et le génie civil.

En 2016-2017, 3 % des étudiant.e.s de la HELHa étaient inscrit.e.s dans le bachelier en Construction². Depuis 2012-2013, la population étudiante de la section reste relativement stable, même si la répartition des inscriptions entre blocs est impactée par la mise en œuvre du décret Paysage.

Le nombre d'étudiant.e.s inscrit.e.s à la HELHa dans le bachelier en Construction représentait 21% de la population étudiante inscrite dans les bacheliers en Construction évalués par l'AEQES³.



² Source : base de données SATURN, 2016-2017

³ Sources : base de données SATURN 2016-2017 et compilation des données des dossiers d'avancement

Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Le rapport distingue ci-dessous l'environnement extérieur, indépendant de la haute école et l'environnement intérieur, directement en lien avec des décisions ou événements liés à la haute école elle-même.

Environnement extérieur

Le décret « Paysage⁴ » a impliqué un certain nombre de changements pour la HELHa dont les plus importants sont :

- l'intégration de la HE au Pôle académique hainuyer,
- un nouveau système d'évaluation des acquis et une flexibilisation accrue des études,
- le remplacement des grilles horaires minimales par un programme minimal, élaboré en 2016 pour les bacheliers en construction et qui devient désormais la nouvelle et unique référence pour l'élaboration du programme d'études détaillé.

Ces modifications ont entraîné de nombreuses réunions et discussions au sein de l'équipe pédagogique, avec le personnel administratif mais aussi avec les étudiant·e·s. Il en a résulté pour le bachelier en construction une réflexion positive et une réorganisation du programme.

Un effet indirect du décret Paysage a été une répartition inhabituelle des étudiant·e·s entre les blocs 2 et 3 durant l'année académique 2015-2016 : ceci a conduit la section à développer une réflexion sur la manière optimale de répartir les ressources humaines sur la base de deux objectifs spécifiques : favoriser l'encadrement en petits groupes et assurer une souplesse organisationnelle suffisante pour pouvoir réagir à des variations du nombre d'étudiant·e·s.

Malgré une répartition des inscriptions entre blocs impactée par la mise en œuvre du décret Paysage, la population étudiante inscrite dans le bachelier en Construction reste relativement stable.

Environnement intérieur

En mai 2014, le département « technique court » (c'est-à-dire l'ensemble des sections de type court relevant de la catégorie technique et organisées sur l'implantation de Mons), dont relève le bachelier en construction, a déménagé. L'environnement de travail est, de l'avis des étudiant·e·s et des enseignant·e·s, devenu très agréable, avec des laboratoires informatiques plus performants, même si une plus grande distance sépare désormais le département du centre-ville. Cela a nécessité la mise en place de navettes de bus ou de vélos. Le campus qu'a récemment rejoint le bachelier en construction fonctionne globalement bien, même si les étudiant·e·s pointent quelques difficultés pour ce qui concerne les possibilités de restauration (offre insuffisante au vu de la population présente sur le campus et pas assez diversifiée).

Depuis septembre 2014, la HE a défini son plan stratégique et affiche l'ambition de devenir un acteur de référence de l'enseignement supérieur en FWB pour la formation de

⁴ Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, appelé « décret Paysage ».

professionnels à hautes valeurs ajoutées, c'est-à-dire incarnant compétence, épanouissement et solidarité. Ce plan stratégique se décline selon sept axes :

- l'accompagnement des étudiant·e·s,
- la professionnalité des enseignant·e·s,
- les relations avec l'enseignement secondaire,
- le management participatif,
- la qualité des infrastructures,
- la formation continue et la recherche,
- les partenariats avec les autres acteurs concernés par l'enseignement supérieur.

La HE a mis à la disposition des différents départements des outils de diagnostic et de pilotage (IPSCA pour « Individuel – Procédure – Systématique & Collaboratif – Amélioration continue » ; et LoiQ pour « L'outil intégrateur de la qualité »). Si initialement, la volonté de la HE était de demander aux départements de réaliser un diagnostic tous les deux ans autour des sept axes du plan stratégique et de cinq thèmes définis (soit 35 items), celle-ci a finalement été revue à la baisse afin de laisser plus de liberté à chaque département.

Enfin, des changements de direction ont eu lieu tant au niveau de la section et du département que de la catégorie. Cela n'a, semble-t-il, toutefois pas affecté l'efficacité de la démarche qualité.

Partie 2 : réalisation du plan d'action initial

Le rapport d'évaluation externe établi suite à la première visite (avril 2013) était globalement positif. Le plan d'action initial avait, à la suite de cette évaluation, été élaboré afin de répondre à l'entièreté des recommandations émises ainsi qu'à l'ensemble des faiblesses répertoriées. Ce plan proposait donc des pistes d'actions d'ampleur souvent limitée, parfois sans lien entre elles et sans aucune référence à un plan stratégique (puisque encore inexistant à l'époque).

Le changement de référentiel AEQES et l'adoption du plan stratégique de la HE ont amené les responsables du cursus à transférer le plan d'action initialement rédigé en septembre 2014 dans un nouveau cadre. Sa refonte, notamment grâce au développement stratégique institutionnel et à la mise en place d'outils (IPSCA et LoiQ), a permis de préciser clairement les objectifs déclinés dans une série d'axes forts.

Le présent rapport revient ci-dessous sur chacun des axes retenus par la section dans son plan d'action initial et en dresse le bilan.

Axe 1 : Développement des actions pédagogiques

Le décret Paysage a été vécu par la section comme une opportunité de revoir son programme d'études, en apportant un niveau de liberté supplémentaire dans les cours dispensés et une plus grande lisibilité du programme. Le programme a été analysé et revu en lien avec le référentiel de compétences. Les fiches ECTS ont été révisées de la même façon. Des UE cohérentes et mixtes (entre cours généraux et techniques - mathématique et topographie, par exemple) ont été proposées.

Les UE ont été réorganisées et les ECTS ont été redistribués en fonction de la charge de travail réelle et de l'importance de la matière dans la formation (par exemple, un bureau d'études qui se base sur les compétences/travail d'un autre cours se voit davantage crédité). De nouveaux cours sont apparus (notamment sur le développement durable), prenant la place d'autres cours jugés moins pertinents. Les nouveaux cours font essentiellement appel à une pédagogie frontale (*ex cathedra*). La HE a fourni à l'ensemble des acteurs un outil informatique pour la rédaction des fiches ECTS.

La place de la communication en tant que compétence à acquérir a également été revue et est aujourd'hui mieux répartie tout au long du programme : des consignes concernant cette compétence se retrouvent dans le cours de français (rapport du stage d'observation) et dans le cours de la langue étrangère (anglais), elle est sollicitée et travaillée au travers du printemps des sciences, par ailleurs, la bibliothèque propose un soutien aux étudiant·e·s en mettant à disposition des documents d'aide à la recherche documentaire, ...

Globalement, les expert·e·s constatent une amélioration de la lisibilité des grilles et de la formation pour les étudiant·e·s inscrit·e·s et les futures recrues. La diffusion très large de ces documents, notamment via le site internet, constitue également pour les étudiant·e·s actuel·le·s une vue correcte des objectifs de la formation, des compétences à atteindre et des règles d'évaluation qui seront mises en place pour en attester.

Après ce travail initial de révision du programme, une évaluation annuelle est prévue : un premier projet d'évaluation sera établi par le coordinateur de la section, puis sera présenté à l'ensemble des enseignant·e·s lors d'une réunion de section. Une présentation pour validation en conseil de département sera ensuite effectuée, en présence de délégué·e·s étudiant·e·s.

Axe 2 : Stages et TFE

La pondération en ECTS entre les stages et le TFE a été revue ; chaque épreuve a été révisée et est aujourd'hui clairement définie. Les attendus et objectifs de chaque activité (stages et TFE) sont présentés dans un document assez détaillé et une grille d'évaluation du-de la stagiaire, sur la base de ses compétences, est effectivement proposée : les étudiant·e·s montrent leur satisfaction à ce sujet.

La nouvelle grille d'évaluation a été soumise à un panel d'entreprises pour vérifier que les compétences visées étaient pertinentes (même si celles-ci correspondent dans les faits aux compétences reprises dans le référentiel de compétences commun aux trois hautes écoles organisant le bachelier, qui avait également été soumis aux partenaires du monde industriel).

Axe 3 : Actions au bénéfice des étudiant·e·s

Comme indiqué ci-dessus, un effort a été consacré pour rééquilibrer la distribution des ECTS et les étudiant·e·s semblent satisfait·e·s des ajustements apportés.

Une réflexion est en cours afin de mieux encore intégrer le numérique dans la formation. D'une façon générale, les étudiant·e·s se sentent bien dans la section, en particulier grâce au suivi et à l'accompagnement qui leur est proposé, à l'envie des professeur·e·s de transmettre leur savoir (intellectuel, humain, ...) et de partager leurs expériences, aux dispositifs d'aide à la réussite proposés en bloc 1, à la mini session d'examens organisée à la Toussaint, à la journée d'intégration, ...

Axe 4 : Relations extérieures

Cet axe n'a pas été spécifiquement développé au travers des actions menées ces dernières années. Avec le monde professionnel, des échanges ponctuels ont eu lieu (notamment à l'occasion de la révision de la grille du stage) mais, à ce stade, les contacts n'ont pas été systématisés et formalisés.

Le suivi des anciens est un chantier en cours.

Pour la mobilité nationale et internationale, les étudiant·e·s ne semblent pas particulièrement en demande de pouvoir en bénéficier, mais savent où trouver l'information disponible.

Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité

Comme cela a déjà été abordé ci-dessus, la cellule Qualité de la HE a mis en place un outil de diagnostic et de pilotage (IPSCA), articulé autour de 7 axes (comme le Plan Stratégique de la HE) et développé sur 4 niveaux d'avancement (Individuel – Procédure – Systématique & Collaboratif – Amélioration continue, soit IPSCA). Afin de favoriser l'utilisation de cet outil par les intervenants, la Cellule Qualité a également développé une application qui permet d'encoder un plan d'action et de suivre les améliorations. Cet outil – LoiQ – est à disposition des relais qualité actifs au sein des départements et des sections depuis septembre 2016.

Il s'est avéré que la majorité des points d'amélioration prévus dans le plan d'action initial du bachelier en construction faisaient aussi partie des thèmes à développer dans le cadre du plan stratégique de la HE ; les thèmes d'amélioration ont alors été reformulés par la section, en initiant deux démarches successives :

- diagnostiquer la qualité de l'accompagnement pédagogique à l'œuvre dans la section (un des sept axes dans le plan stratégique de la HE), en partenariat avec les étudiant·e·s, en associant les enseignant·e·s, et en se basant sur l'outil interne IPSCA,
- réaliser une analyse SWOT avec les membres du personnel, en ouvrant la réflexion à l'ensemble des axes stratégiques.

C'est sur la base de ces deux consultations que l'équipe pédagogique a défini les chantiers pour l'avenir qui prennent la forme de trois axes prioritaires :

- nouvelles pédagogies en lien avec les technologies,
- intégration de la notion de compétences dans la formation,
- développement de l'identité professionnelle.

Ces axes ont été présentés aux délégué·e·s des étudiant·e·s et à l'équipe pédagogique par le coordinateur de section. Un quatrième chantier, déjà mentionné dans le plan d'action initial, faisant suite aux recommandations reprises dans le premier rapport d'évaluation externe, a été pointé suite à l'analyse SWOT : l'évaluation et, potentiellement, l'adaptation de la charge de travail des étudiant·e·s.

De manière générale, le comité d'évaluation de suivi tient à souligner que la démarche qualité existe et fonctionne au sein de l'établissement et de la section. Plus spécifiquement, le présent rapport décrit ci-dessous la situation en matière de gouvernance, de démarche qualité et d'actualisation du plan d'action.

Gouvernance

Les expert·e·s tiennent à souligner en préambule les bonnes relations existant entre les parties prenantes internes : les rencontres tant avec les enseignant·e·s que les étudiant·e·s ont montré une belle « connivence » et des relations simples et directes, y compris avec les différents niveaux de direction (section, département, catégorie).

Comme déjà mentionné ci-dessus, la stratégie institutionnelle a été définie avec l'appui des catégories et explicitée auprès de toutes les parties prenantes. Les priorités de la section s'inscrivent en cohérence dans les axes définis par l'institution.

La mise en œuvre des actions se base sur une parfaite communication entre les différents niveaux de gouvernance : direction de catégorie, de département et de section.

L'esprit d'écoute des autorités à l'égard des différentes parties prenantes (enseignant·e·s, étudiant·e·s, mais aussi entre enseignant·e·s et étudiant·e·s) joue en faveur d'un climat d'ouverture à l'évolution et aux changements (adaptations d'horaires et de programme, organisation de visites d'entreprises ou de chantiers, ...).

À titre d'exemple, les expert·e·s soulignent la qualité de l'évaluation des enseignements par les étudiant·e·s :

- organisée sur une base annuelle (mais pas pour tous les cours afin d'éviter une trop grande charge de travail pour les étudiant·e·s),
- bénéficiant d'un taux de participation très important (d'environ 61% pour la section, ce qui est exceptionnel et atteste notamment de la bonne perception des étudiant·e·s de l'utilité et de l'importance de ce dispositif),
- donnant lieu à une analyse : le coordinateur de section reçoit toutes les évaluations et l'analyse des résultats est réalisée avec les délégué·e·s des étudiant·e·s,
- débouchant sur un suivi pertinent pour les enseignant·e·s,
- conduisant à une communication ciblée et efficace : des rapports globalisés sont dressés, sont accessibles à tous les étudiant·e·s et visibles sur la plate-forme Moodle. Par ailleurs, afin de s'assurer d'un transfert efficace de cette information, la direction de catégorie a mis en place un système d'affiche, remerciant les étudiant·e·s pour leur participation et reprenant les conclusions et actions menées à la suite des évaluations.

Démarche qualité

La Cellule Qualité est proactive et réceptive, proposant des outils utiles et performants à la direction et aux enseignant·e·s. Elle est aussi à l'écoute des besoins et attentes des sections.

Les outils IPSCA et LoiQ sont en cohérence avec les objectifs stratégiques de l'institution et permettent de documenter les projets, de centraliser les démarches et de laisser des traces des actions menées, mais aussi de les pérenniser. En ce sens, ils traduisent le fait que le principe du PDCA est tout-à-fait ancré dans l'établissement et dans la section qui utilise ces outils au quotidien. Les enseignant·e·s mesurent aujourd'hui l'intérêt de cette démarche et y contribuent de plus en plus.

Toutes les parties prenantes sont associées à la réflexion qualité et à la définition des priorités de la section.

Le fait que la responsabilité de la gestion de la qualité soit dans les attributions de la coordination de section est une initiative pertinente et permet de mettre la démarche qualité au service du pilotage de la section.

Le comité d'évaluation de suivi souhaite attirer l'attention sur le fait que la définition d'indicateurs pourrait être affinée pour préciser les résultats attendus et ainsi mieux mesurer l'état d'avancement des différentes actions.

Plan d'action actualisé

Les expert·e·s constatent la pertinence (au vu des objectifs visés et des ressources disponibles) du projet de plan d'action actualisé qui lui a été remis en amont de la visite de suivi. Les axes sélectionnés semblent en totale adéquation tant avec l'évaluation externe de 2013 qu'avec les diagnostics internes réalisés depuis (IPSCA et SWOT). Certaines actions sont déjà en phase de démarrage ou de poursuite. Les priorités ont été

définies en fonction des ressources disponibles.

Toutefois, certaines échéances indiquées pour la mise en œuvre de certaines actions, en particulier le développement de l'évaluation par compétences dans l'ensemble des UE, peuvent sembler lointaines. Les expert·e·s recommandent aux intervenant·e·s de travailler sans attendre à l'élaboration d'une grille croisée des compétences et des UE ainsi que sur le processus d'évaluation des compétences dans les différentes UE.

Les contacts avec les ancien·ne·s et la collecte systématique de leur retour sur les compétences acquises en lien avec le métier seraient également utiles à développer.

Enfin, le plan d'action actualisé gagnerait à mieux préciser les indicateurs de suivi et d'atteinte des objectifs visés.

Conclusion générale

Les expert·e·s constatent que le bachelier en construction a parfaitement intégré les recommandations relevées dans le rapport dressé à l'issue de la première évaluation externe (2013) et qu'il a réussi à définir ses objectifs en corrélation avec les sept axes stratégiques définis par la HE.

La section présente aujourd'hui la plupart des ingrédients qui composent la culture qualité⁵, à savoir : une approche qui s'inscrit dans un contexte spécifique, un engagement et un sens des responsabilités tant au plan individuel que collectif, une bonne communication, des valeurs et des attitudes partagées (confiance, pragmatisme, innovation, créativité...) et un *leadership* qui inspire (qui développe une vision pour l'avenir, une stratégie claire et lucide).

Les expert·e·s estiment que la section a parfaitement compris et assimilé les concepts à la base de la démarche qualité et qu'elle a mis en place un système qualité qu'il lui reste à développer encore plus avant.

Les expert·e·s invitent donc les intervenant·e·s à continuer avec le même dynamisme et la même détermination dans la voie qu'elles-ils ont tracée.

⁵ Bollaert L. (2014).

Droit de réponse de l'établissement

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Partie du rapport (1, 2 ou 3)	Paragraphe ciblé	Observation de fond

Nom, fonction et signature
de l'autorité académique
dont dépend l'entité

Olivier DEBAUCHE
Directeur de département



Nom et signature du
coordonnateur ou de la coordonnatrice de
l'évaluation de suivi

Giuseppe PALUMBO

